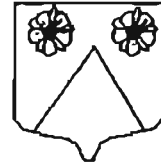


**COMMUNE DE**  
**LA PENNE**



**BULLETIN D'INFORMATION**



**AOUT 1993**

**N° 52**

A

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 1993

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique, le dimanche 27 juin 1993 sous la présidence de Monsieur D'AUTHIER Georges, Maire en exercice.

Présents : Messieurs D'AUTHIER Georges, ROMAN Elie, CORNILLET Roger SAULE Roger, CILLER Joseph, COTTO Jean-Marc, MELINE Gilbert .

Représentés : M. SBICCA Louis par M. CORNILLET Roger  
M. DROGOUL Auguste par M. SAULE Roger

Absents : M. GIAUFFRET Yann

Monsieur SAULE Roger a été élu secrétaire de séance .

Le Maire présente le compte administratif 1992 pour lequel, il ressort la balance générale suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
Budget Principal .....	775.070,02	857.877,44
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
Budget Principal .....	227.308,27	405.603,17
Reste à réaliser .....	190.954,63	92.502,00
<u>RESULTAT GLOBAL</u> .....	1.002.378,26	1.263.480,61
EXCENDENT REALISE .....		261.102,32
DEFICIT - RESTE A REALISER .....	98.452,63	

Monsieur ROMAN Elie, 1er Adjoint prend la présidence de l'assemblée et le compte administratif 1992, est adopté à l'unanimité des présents après délibérations .

TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal donne son accord pour que la commune participe aux frais de transport scolaire pour les 4 enfants de la Penne, inscrits à l'école de Saint Pierre . ( 80 F environ par enfant par mois) .

Le conseil municipal demande l'installation d'un abri bus sur la D 2211 A

CHEMIN DU CHAMP D'ASTIER

Ce programme de travaux a été confié au SIVOM de la Moyenne Vallée du Var . Les subventions ont été accordées . Le montant T.T.C. du programme est de 927.452 F - Subvention Départementale 598.361 Subvention Etat 143.600 F . L'appel d'offres a été lancé et les travaux débiteront à l'automne .

La Mairie a demandé aux propriétaires qui ont des chantiers en

cours, d'approvisionner en gros matériel leur chantier avant l'aménagement du chemin. Après les travaux, la limite de charge à 5 T devra être respectée.

#### EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC AUX ECARTS

Le projet de la commune ( voire compte rendu du 06 juin 1993 ) a été retenu par le S.D.E.G. Une aide financière de 48.000 F représentant 80 % du montant de la dépense a été allouée par le Conseil Général.

#### EXTENSION RESEAU EAU SUR LA DEPARTEMENTALE 2211 A.

Le Conseil Général a accordé au SIVOM de Rourchel, une subvention de 320.000 F pour la 4ème tranche du programme de renforcement du réseau d'eau de la Penne ( au quartier de Pinaud ) Les portions de réseau en mauvais état où insuffisantes ayant été mises en conformité à Pinaud. Le Maire propose de demander au SIVOM de mettre à l'étude l'extension du réseau au delà du Plan, pour alimenter les habitations situées au bord de la départementale, qui ne sont pas alimentées en eau potable.

Une demande sera faite auprès du Conseil Général pour changer la destination de cette subvention et l'affecter à ce programme d'extension du réseau.

#### ALIMENTATION EN EAU DES QUARTIERS DU PERRON ET DECHAUDE.

L'alimentation en eau de ces quartiers n'a pu être réalisée à cause du coût des travaux. La piste de Roccaforte qui vient d'être ouverte permet un tracé plus court, et une solution moins onéreuse. Le Maire a demandé au SIVOM une étude en ce sens.

#### PISTE FORESTIERE

Le Maire rappelle au conseil municipal que les pistes du Collet de Lunel, de Roccaforte, de Cumi, des Adouces, de Cavalière, du Bois de Ciaudo, des Cimes viennent d'être achevées, où en cours de se réaliser. Situées entièrement sur une emprise foncière privée, leurs réalisations ont lieu par l'obtention d'autorisation de passage à l'amiable.

Afin de régulariser le statut des ouvrages, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter auprès de Monsieur Le Préfet des A.M., la création d'une servitude de passage au profit de la commune de la PENNE, en application des articles L.321.5.1. et R.321.14.1. du Code Forestier.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires au déroulement de la procédure.

#### CHEMIN DU HAUT VILLAGE

La réfection de ce chemin a été inscrit dans le programme d'aménagement de la voirie communale 1993. Coût des travaux 60.000 F. Subvention Départementale à 60 %.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 12 Heures.

LE MAIRE

D'AUTHIER G.

FETE DE NOTRE DAME ET SAINT ROCH

Depuis quelques années, la Fête Patronale de la Penne, a lieu sur la place à l'entrée du village, où de grands catalpas aux larges feuilles donnent un ombrage apprécié par tous ceux qui participent aux manifestations et où l'espace ne manque pas pour tous les jeux, en particulier les concours de boules du premier jour et le grand bal avec l'orchestre Louis LAURE .

C'est après les aubades en fin d'après midi, du deuxième jour que le Maire M. Georges D'AUTHIER son épouse, les membres du conseil municipal et la présidente de l'Association de la Jeunesse Pennoise, Madame GRAS recevaient les invités pour l'apéritif d'honneur . Parmi lesquels, on notait M. Robert VEALY , Conseiller Général du Canton représentant Le Président Charles GINESY , les Maires M. Gilbert LAUGIER (Puget-Théniers) , président du SIVOM de la Moyenne Vallée du Var, Jean-Paul CRULLI ( Rigaud) représentant le Sénateur BALARELLO CASTIGLIA ( Malausséne) représentant M. ESTROSI , Vice Président du Conseil Régional , Ange MAURIN ( Puget-Rostang) , Edouard DAVID ( Saint Léger) , Claude DONATINI ( La Croix sur Roudoule) Clément JOURDAN ( Auvare) , Mme Denise LIEBOFF ( Lieuche) , Roger LUCATTINI ( Massoins) , Raoul GASTAUD ( Ascros) , M. Christian MEYFFRET ( Saint Antonin ) , CHIER ( Saint Pierre) , accompagnés de nombreux élus . On notait aussi la présence de M. ESTELON subdivisionnaire de l'Equipement , l'Adjudant Chef FATON , et le gendarme BECAMEL de la brigade de gendarmerie de Puget-Théniers, Mme Eliane JOURDAN, Présidente du Club du 3ème âge de la Roche d'Abeilles, Mme La Marquise de la Penne, les représentants de nombreux comités des Fêtes .

La Présidente de l'Association de la Jeunesse Pennoise remerciait les jeunes, la Municipalité et tous ceux qui avaient aidé à préparer la fête .

Le Maire, M. D'AUTHIER Georges, après avoir cité les personnalités remerciait le Conseil Général et le Conseil Régional pour leurs aides pour leurs aides pour les travaux comme les routes de la Gaggière et du Champ d'Astier , le projet d'amélioration de la route de Besseuges, aides qui vont jusqu'à 80 % , mais où les 20 % restant, restent toujours un problème pour les petites communes. Il évoquait aussi le vaste projet d'unité touristique qui vu la conjoncture, a du mal à aboutir, mais il garde bon espoir .

Après avoir dit sa joie de se retrouver sur cette place, qui à l'origine paraissait trop vaste, M. Robert Velay revenait sur le projet d'unité touristique qui est essentiel pour la création d'emploi dans l'arrière pays qui en a bien besoin, pour maintenir une certaine population active à demeure .

.../...

H

Le Conseil Général fera le maximum et lui même fera tout pour que la solidarité continue, il disait à l'attention des Maires, que les opérations croisées au financement Etat, Région , Département resteraient prioritaires.

Après une fort belle Marseillaise à la trompette qui suivait, c'était la distribution des cocardes et l'apéritif d'honneur .

Mais la fête continuait encore deux jours . Le 15 Août, les cérémonies religieuses en l'honneur de Saint Roch se déroulèrent en présence de nombreux Pennois . Après la traditionnelle procession qui se déroula dans les rues du village, la statue de Saint Roch était portée par quatre jeunes Pennois .

Le lendemain, le grand concours de boules fut remporté par l'équipe Elie AUTRAN, Dominique GARCIN , André BAILET, devant les finalistes Yvon PALLANCA, Dédé MURAIRE , Bruno VIOLA .

L'équipe de Muriel CHIER remporta la consolante .

En résumé , une magnifique fête qui regroupa pour quelques jours les estivants et permanents de la Penne .

LE MAIRE  
D'AUTHIER G.



Les permanents pendant la fête

! BILAN DE LA FETE DE LA SAINT ROCH !  
! 1993 !

RECETTES

TOMBOLA .....	1.180,00 F
ANCHOIADE .....	6.965,00 F
AUBADES .....	16.600,00 F
BOMBES .....	900,00 F
ENVELOPPES .....	1.650,00 F
ENTREES .....	3.944,90 F
BUVETTE .....	26.022,05 F

RECETTE TOTALE : 57.261,95 F
------------------------------

DEPENSES :

ORCHESTRE .....	12.000,00 F
LEROY MERLIN .....	754,40 F
FROMAGES ( GASTAUD ) .....	373,00 F
CARREFFOUR .....	866,00 F
URSSAF .....	366,00 F
ASSURANCES .....	1.112,00 F
LOCATION ESTRADE .....	2.500,00 F
MUSICIENS AUBADES .....	3.500,00 F
DISC JOCKEY .....	3.500,00 F
FILLON ( achat lots , enveloppes ) .....	2.160,46 F
LICENCE .....	30,00 F
FRUITS, LEGUMES , ANCHOIADE .....	806,54 F
IMPRIMERIE .....	1.033,70 F
ACHATS COCARDES .....	4.722,80 F
BOUCHERIE VELAY .....	600,00 F
DIVERS .....	1.858,00 F

DEPENSES TOTALES : 36.182,90 F
--------------------------------

RESTE A PAYER : E.D.F. , SACEM , et MEIFRET ( boissons)  
RESTE A RECEVOIR SUBVENTION MUNICIPALE DE 4.000 F

...../.....

6

RESULTATS UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

GIAUFFRET Laurent : D.E.A. de Physique

BLANCHARD Philippe : Maîtrise en sciences de l'environnement  
orientation , gestio publique, mention  
distinction

CORNILLET Isabelle : D.U.E.C.E. délivré par la Faculté de Palerme  
( Italie )

CONIL Stéphane : D.U.T. génie électrique

AUGIER Frédéric ; D.E.U.G. de chimie

HAMM Olivier : D.E.U.G. de maths - mention AB

LE BRIS Célia : D.E.U.S.T. gestion de l'espace naturel

GIRELLO Alice : Licence de Sciences Economiques .

---

ALZEAL Sandra BAC A3 Musique , BRESCH Virginie BAC C , GRAS Magali  
BAC D , MARTINOLLI Pascal BAC D avec mention A.B. - admis à l'école  
de génie civil de Saint Etienne , VIVALDI BLANC-GONNET Jérôme BAC  
G3 mention B , VIVALDI BLANC-GONNET Jean-Marc - B.T. Hôtellerie ,  
TRIPODI Sophie - BEP Comptabilité .

---

Ont obtenu le brevet des collèges :

AZOULAY Aurélien , D'AUTHIER Guillaume , GEORGE Eric, LAUTARD Loïc  
MARTINOLLI Christophe , RAYBAUD Emilie .

A toutes et à tous nous adressons nos chaleureuses félicitations pour ces résultats bien mérités .

MARIAGE

Toutes nos félicitations et nos meilleurs voeux de bonheur à Nathalie ALMORIC et à Patrick LAPIERRE , dont l'union civile et religieuse a été célébrée au Lavandou, le 24 juillet 1993 .

Une sympathique réception a réuni , dans l'ancienne abbaye de Montrieu-Le-Vieux , les parents et amis des deux familles venus nombreux entourés les jeunes mariés .

Le 31 juillet , sur la place de l'église de notre village, au cours d'un apéritif offert par les familles, les Pennois se sont empressés autour de Nathalie , de Patrick, et de leurs parents, dans une ambiance chaleureuse et amicale .

DECES

C'est avec beaucoup de tristesse, que nous appris à quelques semaines d'intervalle, le décès de Mademoiselle Laurence FEUILLET, fille de M. et Mme FEUILLET Raymond , et récemment le décès de M. Alfred MENARDO, qui s'est éteint à l'âge de 81 ans . Monsieur MENARDO Alfred, était le père de M. MENARDO Marcel, propriétaire au quartier de la Teullière .

A ces deux familles endeuillés, nous présentons nos sincères condoléances .

RAMASSAGE DU GROS MATERIEL

Nous informons la population que le ramassage du gros matériel aura lieu le :

MARDI 09 NOVEMBRE 1993

Seuls les gros objets métalliques ( matériel ménager ) devront être déposés, aux lieux habituels de ramassage, dans la semaine du 1er au 08 novembre 1993 , exclusivement .



[ REVISION DES LISTES ELECTORALES ]

Le Maire de la commune de la Penne, fait savoir aux électeurs que la refonte triennale de la liste électorale prévue par le Code électoral aura lieu à partir du 1er septembre .

En conséquence, les demandes d'inscription sur ladite liste seront reçues jusqu'au 31 décembre 1993 , dernier délai, en Mairie, où les personnes intéressées devront se présenter à cet effet, munies de toutes les pièces justificatives utiles.

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE ELECTEUR

- Etre de nationalite française
- Etre majeur ( il suffit d'avoir 18 ans révolus, le dernier jour de février)
- N'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L.5 à L.8 du CODE électoral .

EN OUTRE POUR ETRE INSCRIT DANS UNE COMMUNE IL FAUT , SOIT

- Y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le Code Civil ,
- Y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois, au dernier jour de février ,
- Y être inscrit pour la 5ème fois sans interruption au rôle des contributions directes communales, et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux .

En outre les électeurs devront se munir de toutes les pièces justifiant soit du domicile, soit des 6 mois de résidence exigée par la loi, soit de la qualité de contribuable de la commune, soit de leur qualité de fonctionnaire public dans la commune .

[ PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT ]

Pour les propriétaires occupant leur logement

Une prime à l'amélioration de l'habitat ( P.A.H. ) est attribuée par l'Etat .

Conditions d'Obtehtion

- Immeuble : plus de 20 ans
- Résidence principale
- Plafond de ressources

Travaux subventionnables

- Mise au confort : création d'un WC , d'une salle de bains , d'un chauffage
- Remise en état de l'immeuble : réfection de façades, de toitures cages d'escalier .

Montant de la prime : 25 % du montant des travaux subventionnables T.T.C. + Subvention du Conseil Général pour l'amélioration de

de bâtiments d'habitation en zone de montagne : prime de  
20 % du montant des travaux .



POUR LES PROPRIETAIRES LOUANT LEURS LOGEMENTS

Subvention de l'A.N.A.H. ( Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat ) .

CONDITIONS D'OBTENTION

- Immeuble construit avant 1948
- Location en résidence principale
- Avoir acquitté la taxe additionnelle au droit au bail

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES : Mêmes conditions que pour la P.A.H.

Montant de la subvention : 25 % du montant des travaux subventionnables ( T.T.C. ) et 35 % si le loyer est conventionné .

Des dossiers sont à la disposition du public , au secrétariat de la Mairie .

ATTENTION : NE REALISEZ PAS LES TRAVAUX AVANT D'AVOIR REÇU UN ACCORD OFFICIEL DE SUBVENTION .

